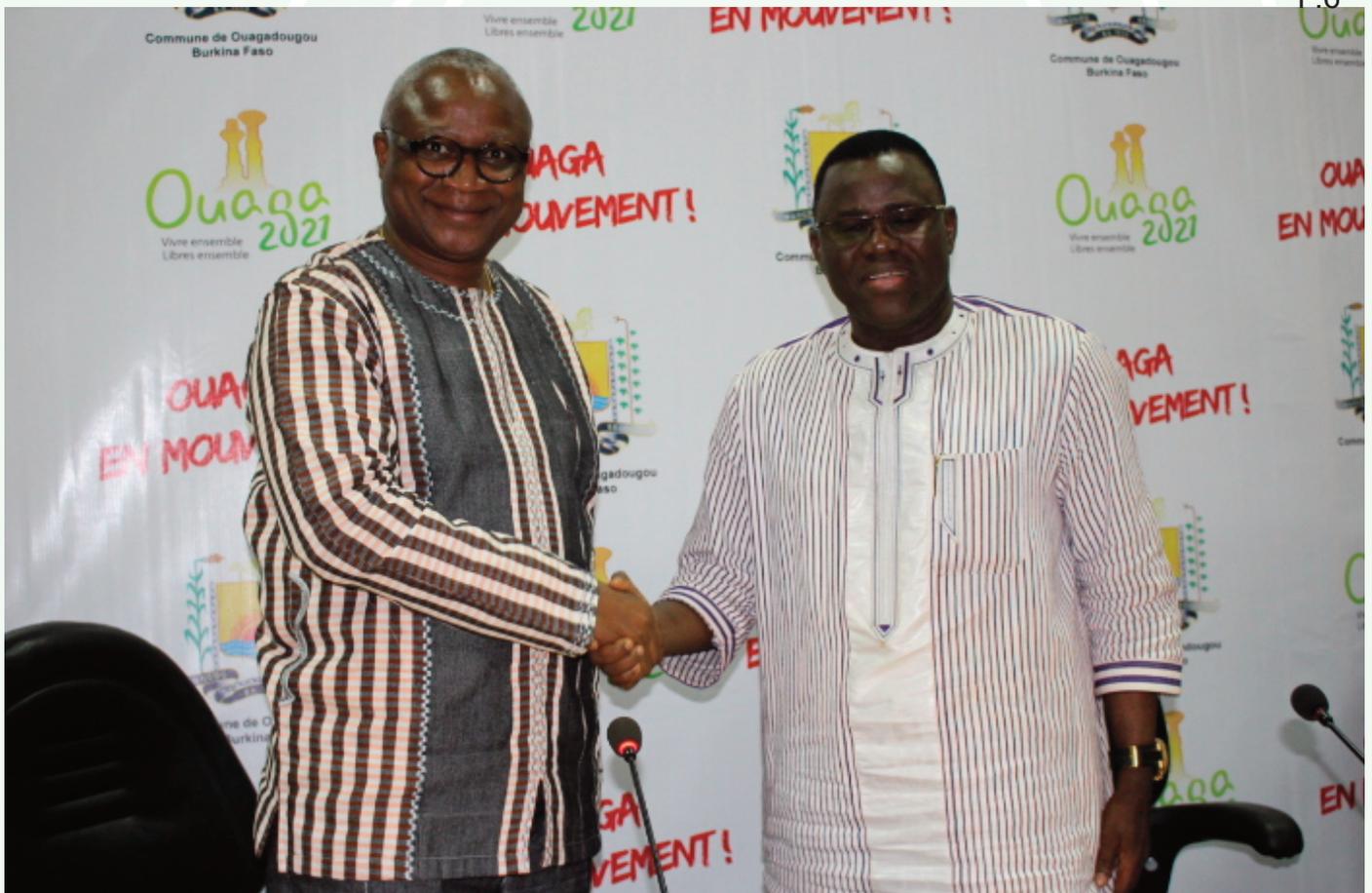




Mobilité dans la ville de Ouagadougou **Le Ministre Dabilgou et le Maire Béouindé accordent leurs violons**

P.6



Mobilité urbaine durable au Burkina Faso
**Vers la mise en place des autorités
organisatrices des transports** P.5



Boucle ferroviaire Abidjan-Ouaga-
Niamey-Cotonou

**Les Ministres des
Infrastructures et des
Transports de
l'UEMOA en conclave
à Ouagadougou**

P.11





Le challenge d'une Politique nationale de la mobilité urbaine

Les agglomérations multi-millionnaires sont régulièrement citées lorsque l'on évoque la croissance urbaine dans les pays en développement. Toutefois, les villes de 1 à 5 millions d'habitants sont celles qui connaîtront la plus forte croissance démographique dans les 15 ans à venir. Or ces villes sont souvent les moins bien pourvues en systèmes de transport public urbain de qualité.

Le Burkina Faso connaît ces dernières années, une croissance rapide de sa population citadine. Près de 23% de sa population vit dans les centres urbains. A titre d'exemple, la ville de Ouagadougou qui comptait 59. 126 habitants en 1962 est passée à 2 744 666 habitants en 2017 avec une croissance annuelle de plus de 7,2 %, selon l'Institut supérieur des sciences de la population de l'Université Ouaga 1, Pr Joseph Ki-Zerbo. Cette urbanisation galopante pose les problèmes de la mobilité urbaine, de la fluidité du trafic, de la sécurité routière et de la pollution générée par les gaz des engins.

Pour y faire face, le Ministère des Transports, de la Mobilité Ur-

baine et de la Sécurité Routière en partenariat avec les conseils municipaux et les Partenaires techniques et financiers (PTF) se sont engagés cette année, à trouver les voies et moyens qui puissent résoudre de manière significative les problèmes liés à la mobilité urbaine dans nos villes.

Le contenu de ces projets et programmes à même de mieux planifier et gérer les entraves liées à la mobilité urbaine sont en phase de finalisation.

C'est dire donc que notre gouvernement est conscient que l'urgence aujourd'hui, c'est de régler les problèmes d'occupation anarchique des domaines publics, le syndrome de l'utilisation du gaz dans les taxis pour le transport urbain, les actes d'incivisme, la vétusté du parc automobile des taxis et l'utilisation des tricycles pour le transport mixte qui se traduisent par le non-respect du code de la route.

L'urgence à ce jour est à la mise en œuvre d'une réforme institutionnelle de la gestion de la mobilité urbaine pour en assurer une meilleure gouvernance.

La question du financement de cette mobilité urbaine étant une pierre angulaire de la bonne organisation des transports urbains et de la mobilité en général, un Plan de travail a été mis en place, en partenariat avec la Banque Mondiale et l'ensemble des Partenaires techniques et financiers (PTF) afin de renforcer les capa-

cités des communes urbaines dans la régulation de la gestion des transports urbains. La relecture de la loi portant réglementation de la circulation des poids-lourds dans la ville est déjà engagée.

□ La politique nationale de la mobilité urbaine constitue d'ailleurs, l'un des axes prioritaires du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES). Le PNDES veut désormais faire de l'environnement urbain un cadre sain et humainement viable. A cet effet, il a prévu la création et la mise en fonctionnement d'une Autorité organisatrice de la mobilité urbaine.

Vincent T. DABILGOU
Ministre des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière



Directeur de publication:
le Ministre des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière

Rédacteur en chef:
Laguemeba Emmanuel KABORE
70 66 88 94

Equipe rédactionnelle:
Dramane KABORÉ, Golleau
Isidore TRAORE

Maquette & PAO:
Benis Sawadogo

Impression:
MTMUSR



Cinquième édition de la Journée de l'Organisation pour la Sécurité Routière en Afrique de l'Ouest (OSRAO)

Aujourd'hui 8 mai 2018, la communauté ouest africaine commémore pour la cinquième année successive, la journée de l'Organisation pour la sécurité routière en Afrique de l'Ouest (OSRAO). L'Organisation pour la Sécurité Routière en Afrique de l'Ouest (OSRAO) a été créée le 7 mai 2008 par les organismes chargés de la sécurité routière des Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Elle a pour mission la promotion et le renforcement de la sécurité routière en Afrique de l'Ouest, avec pour objectif global, la réduction du nombre et de la gravité des accidents de la circulation routière.

Dans le cadre de sa mission de promotion de la sécurité routière, cette organisation a institué en 2013, une journée dite « journée de l'OSRAO », qui est commémorée le 8 mai de chaque année. A l'occasion de cette journée, les structures membres sont invitées à organiser, dans leurs pays respectifs, des activités en rapport avec le thème général de la journée. Le thème retenu pour la présente édition est « célébrer une décennie de pratique de sécurité routière en Afrique de l'Ouest : le trajet jusqu'ici » pour commémorer le dixième anniversaire de l'OSRAO (2008-2018). En cette journée spéciale et en ma qualité de Ministre en charge de la sécurité routière, il me plait de souhaiter, au nom du Gouvernement et du peuple du Burkina Faso, ainsi qu'en mon nom propre, au Secrétariat Exécutif de l'OSRAO et à l'ensemble des pays membres ainsi qu'à la Communauté ouest africaine mes chaleureuses félicitations et mes meilleurs vœux.



Après (10) années de lutte contre l'insécurité routière, des acquis importants ont été engrangés. En effet, notre pays, le Burkina Faso à l'instar des autres pays membres de l'OSRAO, a développé plusieurs actions en vue d'apporter une réponse à cette situation de crise caractérisée de la sécurité routière. Comme actions gouvernementales traduisant très clairement la forte volonté de notre Gouvernement à accompagner la sécurité routière, nous nous proposons d'en retenir seulement celles qui sont directement liées à la résolution de la question de l'insécurité routière. À titre d'exemples nous citerons:

- l'élaboration du manuel d'éducation routière à l'école première ;
- l'élaboration et l'adoption du Document de Politique Nationale de Sécurité Routière ;
- la création de l'Office National de la Sécurité Routière (ONASER) et du Conseil National de la Sécurité Routière (CNSR) ;
- la consécration d'une Journée Nationale de Sensibilisation sur la Sécurité Routière (JNSSR) le 15 novembre de chaque année ;
- l'élaboration du Plan d'Actions Na-

tional de Sécurité Routière 2011-2020, adopté par le Conseil National de la Sécurité Routière en sa session du 26 juillet 2011 ;

- l'adoption de plusieurs textes sur des comportements à risques.

Malgré les multiples mesures prises par le Gouvernement force est de constater que de nombreux défis restent à relever. En effet, il ne se passe presque plus une semaine sans que l'on enregistre au moins un cas d'accident mortel dans notre pays. La recrudescence des accidents de la circulation s'explique entre autres par l'incivisme notoire des usagers de la route due en partie à la faiblesse des contrôles routiers qui favorisent les mauvaises pratiques dans la conduite automobile (pratique du surnombre, excès de vitesse, conduite sans documents ou avec de faux documents etc.). En effet, aucun usager n'est prompt à respecter les règles de la circulation routière. Cet état de fait a été favorisé par la situation de crise socio-politique que notre pays a traversée. Avec ces événements, certains usagers pensent que l'État a perdu son autorité et ils font ce qu'ils veulent, parfois au détriment de leur sécurité et de leur survie sans le savoir. La célébration du 10e anniversaire de l'OSRAO est l'occasion pour nous d'interpeller chaque usager de la route à plus de civisme et de courtoisie dans la circulation routière et à un regard rétrospectif sur les comportements à risques, afin de redéfinir son rôle en tant qu'acteur dans la lutte contre l'insécurité routière. Chacun de nous doit faire ce qui est juste dans la juste mesure pour l'enracinement d'une véritable culture de civisme et de sécurité routière dans notre pays. Nous devons dégager ensemble les

Suite à la page 4

Projet d'interconnexion ferroviaire Ghana-Burkina Le processus de mise en œuvre adopté par le Comité Conjoint d'Experts

Après la première réunion du Comité Conjoint d'Experts sur le projet d'interconnexion ferroviaire Burkina-Ghana, tenue du 15 au 16 janvier 2018 à Ouagadougou, les experts des deux pays se sont retrouvés à Accra au Ghana pour la deuxième réunion du comité du 19 au 22 février 2018. Cette réunion était co-présidée par le Ministre des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière du Burkina Faso, Vincent Dabilgou et le Ministre du Développement des Chemins de Fer de la République du Ghana, Joe Ghartey.

À l'issue des travaux de sa deuxième réunion à Accra, le Comité Conjoint d'Experts a adopté un processus de mise en œuvre efficace et rapide du Projet d'interconnexion ferroviaire Ghana-Burkina pour aboutir à la sélection d'un bureau d'appui à la maîtrise d'œuvre pour accompagner le cheminement de la réalisation des travaux. Le processus adopté par le comité doit également aboutir à la réalisation du projet en mode BOT (Build, Operate and Transfer), c'est-à-dire Construire, Exploiter et Transférer par un partenaire privé unique pour les deux tronçons dans les deux pays et enfin à la réalisation des études techniques de maîtrise d'œuvre par l'opérateur privé chargé de l'exécution des travaux.

Au cours de la rencontre, le Burkina Faso a indiqué avoir été approché par deux partenaires privés, Dubai Touch et African Global Development SARL. Ce dernier a déjà effectué des études de faisabilité sur la ligne et a soumis un rapport au comité, y compris des projets de tracé. African Global Development SARL, partenaire recommandé par notre pays, serait en mesure de trouver les moyens de financement



Les conclusions des travaux du comité visent à donner un coup d'accélérateur au processus.

pour le projet.

La prochaine réunion des deux comités de pilotage était prévue à Ouagadougou les 12 et 13 mars 2018. Cette réunion décisive devait fixer les dates de démarrage et de fin des études de

maîtrise d'œuvre ainsi que la date de démarrage effectif des travaux du chemin de fer Ouaga-Accra.

Golleau Isidore TRAORE

Suite de la page 3

stratégies par lesquelles nous allons agir vigoureusement et surtout replacer la lutte contre l'insécurité routière dans son cadre véritable. Chacun de nous possède en lui les capacités pour aider à combattre ce fléau des temps modernes. Nous devons aller plus loin car la survie de nos populations en dépend. Il ne s'agit pas là d'une simple question de politique : c'est nous qui sommes les victimes, nos familles, nos communautés et nos espoirs.

C'est pourquoi, j'invite chacun à ne pas baisser la garde et à s'engager davantage avec plus de détermination

dans le travail d'éducation, de sensibilisation et de formation. La lutte contre l'insécurité routière est un combat permanent et l'affaire de tous. L'appel que je lance s'adresse également à tous les acteurs tant publics que privés, à l'ensemble de la société civile et à toutes les bonnes volontés soucieux d'accompagner l'Etat dans la promotion de la sécurité routière qui participe de la valorisation de notre capital humain.

Aussi voudrais-je saisir une fois de plus l'occasion en cette journée du 08 mai pour saluer les efforts consentis par l'ensemble des partenaires et souhaiter qu'ils puissent toujours accom-

pagner notre Gouvernement dans la lutte contre l'insécurité routière.

Enfin, j'en appelle davantage à beaucoup plus d'engagement et d'actions de chacun et de tous dans le combat quotidien que nous menons contre l'insécurité routière, afin que tous ensemble, nous boutions l'insécurité routière hors des routes du Burkina Faso.

Fait à Ouagadougou, le 08 mai 2018

Le Ministre des Transports, de la
Mobilité
Urbaine et de la Sécurité Routière
Vincent T. DABILGOU

Mobilité urbaine durable au Burkina Faso Vers la mise en place des autorités organisatrices des transports

Le Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière, en collaboration avec la Banque Mondiale, a organisé les 13 et 14 mars 2018 à Ouagadougou, un atelier national sur la mobilité urbaine durable. Placé sous le thème « *Gouvernance et financement de la mobilité urbaine* », cet atelier avait pour objectif de permettre aux acteurs intervenant dans le domaine de la mobilité urbaine, de réfléchir sur les voies et moyens à mettre en œuvre pour planifier, gérer et financer la mobilité urbaine dans notre pays.



Vincent T. Dabilgou, Ministre des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière (milieu) : « *Le transport a besoin d'action* ».

L'atelier de Ouagadougou a permis de présenter des expériences internationales et nationales de gouvernance de la mobilité urbaine et d'analyser les modes de financement du transport urbain et de la mobilité urbaine. Au sortir des 48 h de réflexions, des recommandations ont été formulées par les participants. Elles portent essentiellement sur l'élaboration d'une politique nationale de la mobilité urbaine, la relecture du texte sur la circulation des véhicules poids lourds et l'adoption du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la ville de Ouagadougou. Les recommandations concernent aussi l'application générale des textes qui existent dans le domaine des transports urbains et de la circulation rou-

tière et la mise en place d'un groupe de travail présidé par le Ministre des Finances pour mener la réflexion sur les ressources potentielles de financement de la mobilité urbaine. A cela s'ajoutent l'élaboration à moyen terme d'un plan de formation dans le domaine de la mobilité urbaine au profit des communes, du ministère des transports et des acteurs privés, l'application des textes sur l'occupation du domaine public, l'utilisation du gaz par les taxis et la construction des ralentisseurs de vitesse, la circulation des tricycles et les chantiers urbains. A l'occasion, le Maire de la Commune de Ouagadougou, Armand Pierre Béouindé, a fait un plaidoyer relatif à la création par décret d'une autorité organisa-

trice de la mobilité. « *Au niveau de la ville de Ouagadougou, nous allons fixer cela dans notre programme. Cette autorité existe déjà dans l'organigramme. Nous avançons avec difficulté parce que nous n'avons pas un cadre dans lequel nous allons l'inscrire. Mais nous ne voulons pas que cette relance soit freinée par des lourdeurs administratives* », a-t-il déclaré.

Pour une bonne organisation des transports urbains au Burkina Faso, a dit le Ministre des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière, Vincent T. Dabilgou, il est nécessaire d'avoir des moyens. Il a alors indiqué qu'un plan a été mis en place pour permettre à la Banque Mondiale et l'ensemble des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) de renforcer les capacités des communes urbaines dans la régulation de la gestion des transports urbains. Vincent Dabilgou a soutenu l'idée selon laquelle cette rencontre ne devrait pas se limiter à un simple atelier. « *L'atelier a proposé que nous mettions en place très rapidement les Autorités Organisatrices des transports dans l'ensemble des villes du Burkina. Mais nous avons retenu que Ouagadougou doit être la ville qui donne l'exemple, en ce que la pression y est forte* », a-t-il conclu.

Golleau Isidore TRAORÉ



Les membres du gouvernement ont soutenu l'idée de la mise en place des autorités organisatrices des transports dans les villes du pays.



Les participants ont fait de nombreuses recommandations pour contenir la mobilité urbaine au Burkina Faso.

Mobilité dans la ville de Ouagadougou Le ministre Dabilgou et le maire Béouindé accordent leurs violons

Le Ministre des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière, Vincent Dabilgou a effectué une visite de travail à la mairie de Ouagadougou, le lundi 19 février 2018. Avec le maire Armand Pierre Béouindé et son équipe, il était question de trouver les voies et moyens qui puissent solutionner la question de la mobilité qui devient de plus en plus problématique pour les usagers de la capitale burkinabè.

Le Ministre Vincent Dabilgou a rencontré le Maire de la ville de Ouagadougou afin d'échanger avec lui sur les solutions idoines à trouver pour faciliter la circulation dans la capitale burkinabè. Ces solutions sont si pressantes qu'elles sont indispensables pour faire face au développement accéléré de la ville de Ouagadougou qui compte aujourd'hui près de deux millions d'habitants ; toute chose qui perturbe la fluidité de la circulation et le volume du trafic.

« La ville de Ouagadougou devient une mégapole, une capitale à vocation sous régionale et les déplacements sont de plus en plus difficiles. Elle est en train de s'étouffer, du fait que nous n'arrivons pas à trouver une solution viable. Je suis donc venu à la mairie centrale au nom du gouvernement pour d'abord faire un diagnostic avec le maire de la complexité des déplacements dans la capitale burkinabè », a déclaré le Ministre Dabilgou à l'issue des échanges. A l'entendre, les échanges ont porté sur les projets à court et long termes et son déplacement vise à bâtir avec le maire, des stra-



Le Ministre des Transports, Vincent Dabilgou (droite) et le Maire de Ouagadougou, Armand Pierre Béouindé ont convenu de plusieurs actions à mettre en œuvre.

tégies d'action urgentes et immédiates afin de faire de Ouagadougou, une ville humainement viable en termes de sécurité mais aussi de traitement de la pollution générée par l'ensemble des flux de transport. Pour lui, cette rencontre avec le maire Béouindé a servi de cadre pour accorder les violons sur la nécessité de trouver des actions urgentes à mener.

Déjà, en même temps que se poursuivra la relecture de la loi de 1989 qui régleme la circulation des poids-lourds dans la ville, des mesures seront prises pour dégager l'ensemble des voies. Il s'agit plus précisément d'interdire certains véhicules poids-

lourds sur les grands axes à partir d'une certaine heure pour permettre la fluidité de la circulation. Un autre point d'accord, c'est la question de l'occupation du domaine public. « La chaussée a été faite pour la circulation, pas pour le commerce », se sont accordés les deux hommes. Les échanges ont permis également d'envisager des dispositions pour le bon fonctionnement des feux tricolores et la mise en place des panneaux de signalisation. L'ambition du ministre, c'est d'assurer leur fonctionnement au quotidien et aussi augmenter leur nombre.

La question du transport collectif n'a pas été occultée lors de la rencontre. Le maire Armand Béouindé a salué cette initiative du Ministre Vincent Dabilgou. « Dans notre vision du développement de la ville de Ouagadougou, nous avons comme priorité la mobilité urbaine. C'est donc avec satisfaction que nous constatons que le premier responsable de cette mobilité urbaine en fait une priorité », s'est réjoui le Maire de Ouagadougou Armand Pierre Béouindé. Il y a longtemps que la Mairie attend cet accompagnement du gouvernement a poursuivi, M. Béouindé, « car la commune à elle seule n'a ni les moyens ni l'étoffe pour régler tous ces problèmes de mobilité dans la capitale », a déclaré le Maire de la ville de Ouagadougou.

La mise en œuvre de ces engagements va certainement créer des désagréments, et faire des mécontents mais le maire dit compter sur une bonne communication de la part de tous les acteurs impliqués afin que les uns et les autres comprennent le bien-fondé des actions et que la fluidité dans la ville de Ouagadougou soit une réalité.



Les deux hommes et leurs collaborateurs veulent faire de la capitale burkinabè, une ville fluide en matière de circulation routière.

Golleau Isidore TRAORE



Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière Souleymane Soulama passe le témoin à Vincent Timbindi Dabilgou

Nommé par décret N°2018-0035/PRES/PM du 31 janvier 2018, le nouveau Ministre des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière, Vincent T. Dabilgou a été installé dans ses fonctions le lundi 5 février 2018. Il remplace à ce poste Souleymane Soulama qui aura passé deux (2) ans à la tête de ce département. Vincent T. Dabilgou dit placer son action sous le sceau de la remobilisation générale pour approfondir les acquis.

La passation des charges qui a connu une forte mobilisation des premiers responsables du département a été l'occasion pour le Ministre sortant, Souleymane Soulama de faire, par secteur d'activités, le point des acquis engrangés durant son mandat à la tête de ce département ministériel. Ainsi, dans le domaine des transports terrestres, il est revenu sur l'état de mise en œuvre du Projet de modernisation, de sécurisation des titres de transports et de ré-immatriculation des véhicules et le démarrage de l'opération de renouvellement du parc de véhicules lourds de transport de marchandises.

Dans le secteur de l'aviation civile, Souleymane Soulama a fait le point de la mise en place des conditions de continuité de l'exploitation d'Air Burkina suite au retrait du Fonds Aga Khan pour le Développement Economique. Il s'agit notamment du renforcement des capacités opérationnelles et concurrentielles de la compagnie Air Burkina, du rayonnement de notre pays dans les instances régionales, comme l'ASECNA, et de la signature d'accords de services aériens en vue d'améliorer la desserte aérienne du Burkina Faso avec le Qatar, les Emirats Arabes Unis, l'Egypte, le Niger et la Guinée Equatoriale. Le Ministre sortant n'a également pas occulté l'ultra-modernisation de notre réseau météorologique national (le plus moderne de la sous-région) ; toutes choses qui participent à la bonne gestion et à l'exploitation optimale des services de sûreté et de sécurité de l'Aéroport International de Ouagadougou.

Dans le domaine ferroviaire, Souleymane Soulama a évoqué l'état d'évolution des travaux de réhabilitation de la voie ferrée le long du corridor Abidjan-Ouagadougou-Kaya. Il a par ailleurs fait cas du projet de réalisation du chemin de fer Ouaga-Accra-Tema, de la boucle ferroviaire et du port Soudan qui est en cours de finalisation.

Il a ajouté que dans le souci de dynamiser le Ministère en charge des Transports, de nouvelles



Le ministre entrant, Vincent T. Dabilgou (gauche) a demandé l'accompagnement de ses collaborateurs pour la mise en œuvre efficace du PNDES.

structures rattachées et déconcentrées ont vu le jour. La Direction Générale de la Météorologie (DGM) a été érigée en Autorité Administrative Indépendante sous la dénomination « Agence Nationale de la Météorologie (ANAM) » et deux Directions Régionales des Transports et de la Mobilité Urbaine ont été créées. M. Soulama a en outre relevé que de nouveaux défis attendent son successeur, notamment l'opérationnalisation de l'Autorité Organisatrice de la Mobilité Urbaine (AOMU), du dossier sur le chemin de fer Ouaga-Accra-Tema. Il a donc invité ses anciens

collaborateurs à accompagner le nouveau locataire du département des transports afin qu'il réussisse sa nouvelle mission.

Le Ministre entrant, Vincent T. Dabilgou a salué les acquis de son prédécesseur. En homme pétri d'expériences, il s'est dit conscient des défis qui l'attendent et a donc souhaité que, dans la même dynamique d'approfondissement des acquis et des succès de son prédécesseur, ses collaborateurs l'accompagnent afin qu'ils puissent ensemble relever davantage de nouveaux défis. Vincent Dabilgou a remercié le Ministre sortant pour la mission accomplie, et les collaborateurs qui ont répondu à la cérémonie de passation. Il a aussi exprimé sa reconnaissance au Président du Faso et au Premier Ministre pour la confiance placée en lui. Vincent Dabilgou a invité tous les acteurs à se mobiliser davantage pour relever les nouveaux défis et à travailler pour la mise en œuvre réussie du PNDES.

Golleau Isidore TRAORÉ



La passation de charge a connu une forte mobilisation des premiers responsables du ministère

Promotion du dialogue social

Trouver ensemble des solutions aux préoccupations des travailleurs

Dans un élan participatif, le Ministre des Transports, de la Mobilité urbaine et de la Sécurité routière, Vincent T. Dabilgou a reçu tour à tour, le lundi 26 février 2018 à Ouagadougou, les différents syndicats de son département.



Le Ministre Vincent Dabilgou en séance de travail avec le syndicat burkinabè des importateurs et vendeurs de motos (SBIVM).



Avec des responsables du syndicat des Travaux Publics, du Bâtiment, de Hydraulique et Assimilés, sous-section de la DGTMM.



Le Ministre Dabilgou a échangé avec les Ingénieurs en Transport et génie civile de la DGTMM sur leurs préoccupations.



Ici, le Ministre en concertation avec le syndicat de l'Aviation civile.

Transport aérien

Le Russe Sukhoi à la conquête du marché burkinabè avec le SSJ100

Dans un contexte de restructuration de la compagnie nationale, Air Burkina, le Ministre des Transports, de la Mobilité urbaine et de la Sécurité routière, Vincent T. Dabilgou a visité, le mardi 10 avril 2018 à Ouagadougou, le nouvel avion de fabrication russe, le Sukhoi superjet 100 (SSJ100). Cette visite entre dans le cadre d'une tournée africaine effectuée par la Banque Africaine d'Import-Export, AFREXIMBANK et Russian Export Center (EXIMBANK de la Russie) pour séduire le marché africain.

Le constructeur russe Sukhoï veut sa part de gâteau du marché africain d'avions. En partenariat avec la Banque Africaine d'Import-Export, AFREXIMBANK, il a mis au point une gamme d'aéronefs de transport en ligne et de classe présidentielle. Les deux associés ont initié des vols à but marketing et commercial à travers plusieurs capitales africaines pour présenter le Sukhoi superjet 100 (SSJ100), un échantillon des produits du constructeur russe. C'est dans l'après-midi du mardi 10 avril 2018 que Ouagadougou a accueilli le SSJ100 pour une escale facilitée par Mahamadou Bonkougou, PDG du Groupe EBOMAF et partenaire de AFREXIMBANK. « Notre banque étant créée pour faciliter le commerce en Afrique, cette opération vise à accroître les capacités de l'Afrique dans le transport aérien », a expliqué René Awambeng, responsable clientèle de AFREXIMBANK.

Conduite par le Ministre des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière, Vincent T. Dabilgou, la visite de l'appareil russe a mobilisé les principaux



Ce SSJ100 VIP, est un aéronef de classe présidentielle doté de 18 sièges repartis sur trois compartiments et une chambre.

délégation russe, plus de 150 avions de ce type ont déjà été vendus en Russie, au Mexique, en Europe ... Le constructeur russe, fabrique des avions présidentiels, de types classe-affaires, classe-affaires et économiques et enfin passagers d'une capacité pouvant aller jusqu'à 100 places pour 7 heures de vol. Ceux-ci sont fabriqués avec les meilleures composantes de l'aviation européenne et certifiés par l'organisme européen de certification. D'ailleurs, a expliqué le chef de la délégation,

et économiques.

Après avoir visité l'avion, le directeur général de Air Burkina, Blaise Sanou, a reconnu que cet avion peut séduire sa compagnie d'autant plus qu'elle est en phase de restructuration. « Des études sont en cours pour déterminer le type de flotte que nous allons utiliser dans les années à venir. Visiblement, ce modèle répond à nos attentes », a-t-il soutenu. « En termes de coût d'exploitation, il est plus économique parce que nos avions ont une capacité de 68 sièges », a ajouté le DG d'Air Burkina. Pour le Ministre des Transports, de la Mobilité urbaine et de la Sécurité Routière, Vincent Dabilgou, le SSJ100 est adapté à l'Afrique et aux besoins du « fleuron national » des transports aériens. « Nous sommes sûrs qu'avec ce type d'avion, nous allons faire des merveilles dans notre sous-région », a dit le Ministre Dabilgou. Il dit avoir pris connaissance de l'avion et de ses spécifications techniques mais aussi des faveurs commerciales pour un pays comme le Burkina Faso. « Ils sont appuyés sur l'Etat russe et Air Burkina l'est aussi sur l'Etat burkinabè. La collaboration entre Etat doit nous permettre d'avoir la possibilité de trouver une piste favorable en vue de la restructuration de notre compagnie nationale », a-t-il conclu.

Drissa SERE



Pour le ministre Vincent T. Dabilgou (cravate) le SSJ100 pourrait permettre à Air Burkina d'atteindre ses ambitions.

cadres en charge du transport aérien burkinabè. Le SSJ100, semblable à l'Airbus A319 qui a été présenté au Ministre est un aéronef VIP de classe présidentielle de 18 sièges repartis sur trois compartiments et une chambre 5 étoiles. Selon le chef de la

les moteurs sont conçus par le français SAFRAN et des compagnies telles que Brussels Airlines font partie des clients du constructeur russe. Il ajoute que ces appareils ont un coût d'exploitation moindre par rapport à ses concurrents européens et présente des atouts à la fois écologiques

Cadre sectoriel de Dialogue « Commerce et services marchands »

Un taux d'exécution de 71,25% pour l'année 2017

Le ministre des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière, Vincent Dabilgou a présidé la revue annuelle 2017 du Cadre Sectoriel de Dialogue (CSD) « Commerce et services marchands » le jeudi 15 mars 2018 à Ouagadougou. Les travaux ont permis d'examiner et de valider le bilan sectoriel de la mise en œuvre de la politique sectorielle de l'année 2017, ainsi que les perspectives sectorielles des années 2018-2020. Il est ressorti que le taux d'exécution pour l'année écoulée est de 71,25%, malgré les difficultés.



Le Ministre des Transports, Vincent T. Dabilgou (milieu) a recommandé plus de communication entre les ministères membres du Cadre.

Le Cadre Sectoriel de Dialogue (CSD) « Commerce et services marchands » est composé de six départements ministériels : les ministères des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière ; du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat ; de la Culture, des Arts et du Tourisme ; de la Communication et des relations avec le Parlement ; de l'Economie, des Finances et du Développement et, du Développement de l'Economie Numérique et des Postes. Il a pour attributions de coordonner le suivi et l'évaluation de la mise en

œuvre du PNDES dans les secteurs de planification concernés, à travers la politique sectorielle en vigueur et d'apprécier la mise en œuvre de la politique sectorielle à l'aide des outils de suivi et d'évaluation élaborés à cet effet. De plus, ce cadre œuvre à donner des directives aux acteurs ministériels pour la conduite des actions qui leur incombent et l'élaboration des produits nécessaires à apprécier l'impact et à assurer le dialogue sur la politique sectorielle, les appuis budgétaires sectoriels et l'efficacité de la coopération au déve-

loppement.

Pour sa revue annuelle 2017, les travaux ont permis d'examiner et de valider le bilan sectoriel de la mise en œuvre de la politique sectorielle de l'année 2017, ainsi que les perspectives sectorielles des années 2018-2020. Ainsi, il ressort que le taux d'exécution pour l'année 2017 est de 71,25%, malgré les difficultés liées aux troubles qu'ont connues certains ministères membres du CSD. Quant aux perspectives, elles sont relatives à la poursuite des différentes actions déjà entamées et à la mise en œuvre effective de celles programmées.

Pour le Ministre Dabilgou qui a présidé la revue, les ministères qui constituent le secteur « Commerce et services marchands » ont besoin de communication et de concertation pour l'exécution de leur politique. Il est donc nécessaire de travailler à lever les points de contradiction qui peuvent exister entre les différents départements ministériels, pour résoudre les difficultés propres à chacun d'eux.

Golleau Isidore TRAORE



L'évaluation des actions 2017 affiche 71% de taux d'exécutions, malgré les difficultés.



Les participants ont promis de travailler à la mise en œuvre des actions programmées en 2018.

Boucle ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Niamey-Cotonou Les Ministres des Infrastructures et des Transports de l'UEMOA en conclave à Ouagadougou

Le Ministre des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière du Burkina Faso, monsieur Vincent T. Dabilgou a présidé le jeudi 29 mars 2018 au siège de l'UEMOA à Ouagadougou, la cérémonie d'ouverture de la réunion des ministres en charge des Infrastructures et des Transports de l'espace communautaire, sur le projet de la boucle ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Niamey-Cotonou.



Le Ministre des Transports, de la Mobilité urbaine et de la Sécurité Routière, Vincent Dabilgou (milieu) a présidé l'ouverture des travaux.



Les experts des quatre pays concernés par le projet ont travaillé à soumettre aux Ministres, des documents d'orientation.

Les 29 et 30 mars 2018, les experts issus de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso, du Niger et du Bénin, pays concernés par le projet de la boucle ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Niamey-Cotonou, ont travaillé à faire l'état de mise en œuvre du projet et à soumettre à l'approbation des Ministres, des documents d'orientation. Il revient donc aux Ministres de prendre des résolutions et poser les jalons pour mieux guider et encadrer le développement du transport ferroviaire dans cet espace. L'objectif de cette rencontre est donc la relance du projet de la boucle ferroviaire pour accompagner, dans une démarche communautaire, les différentes initiatives prises par les Etats. A l'ouverture des travaux, le Commissaire en charge du Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire (DATC), Paul Koffi Koffi, a remercié, au nom du Président de la Commission de l'UEMOA, Abdallah BOUREIMA,

les Ministres en charges des Transports des différents pays concernés. « La réalisation du projet de la boucle ferroviaire devra contribuer à la création des conditions d'une croissance économique régionale forte et durable », a estimé le Commissaire Paul Koffi Koffi, convaincu de

taine. C'est pourquoi le Ministre des Transports, de la Mobilité urbaine et de la Sécurité Routière du Burkina Faso, Vincent T. Dabilgou a souhaité que sa réalisation tant attendue par les populations et les acteurs économiques, fasse l'objet d'une mise en œuvre concertée et



Pour l'UEMOA, la boucle ferroviaire est d'une importance capitale pour le développement communautaire.

l'importance de cet important projet d'infrastructures. Présenté comme le plus vaste programme intégrateur, structurant et transformateur devant relier des capitales de pays de l'Afrique de l'Ouest par le rail, ce projet est d'une importance cer-

accélérée. Vincent T. Dabilgou a fondé l'espoir qu'une lumière jaillisse enfin pour mieux éclairer le projet de la boucle ferroviaire dans le sens d'un développement durable.

Golleau Isidore TRAORE

Transport urbain

La Fédération des taximen fêtent ses 20 ans sur fond de doléances

1998-2018, la Fédération Nationale des Taximen et des Travailleurs du Secteur des Transports du Burkina (FNNT-STB) a célébré les 20 ans de son existence. Afin de marquer cet événement d'une pierre blanche, elle a organisé un congrès extraordinaire les 30 et 31 mars 2018 à la Bourse du Travail à Ouagadougou. L'activité a été placée sous la présidence du Ministre des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière, Vincent T. Dabilgou.



Le Ministre Vincent Dabilgou (droite) a prêté une oreille attentive aux préoccupations des taximen.



Les premiers responsables de la Fédération souhaitent une formation pour mieux collaborer avec les FDS.

Créé en 1998, la Fédération Nationale des Taximen et des Travailleurs du Secteur des Transports du Burkina (FNNT-STB) a 20 ans. Pour célébrer l'événement, elle a organisé un congrès extraordinaire qui lui a permis de marquer aussi un arrêt, jeter un regard rétrospectif sur ce qui a été déjà fait, ouvrir des perspectives d'avenir et procéder au renouvellement du bureau exécutif. A l'ouverture des travaux, le président de la Fédération des Taximen et des Travailleurs du Secteur des transports du Burkina s'est dit honoré par la présence du Ministre de tutelle, signe de l'importance que les autorités accordent au secteur des taxis dans notre pays. Il a ensuite soumis les préoccupations de la corporation et sollicité l'accompagnement du gouvernement. Les préoccupations des taximen portent essentiellement sur le renouvellement du parc des taxis, la facilitation de l'accès aux crédits bancaires et la formation de leurs membres à une

bonne collaboration entre eux et les forces de défense et de sécurité dans un contexte de terrorisme. Le Ministre Vincent Dabilgou a félicité les acteurs pour l'initiative de ce congrès et réitéré les engagements du gouvernement en faveur du secteur des taxis. Pour le Ministre en charge des Transports, l'ambition du gouvernement, c'est de bâtir un secteur des taxis fort dans

des villes où l'intermodalité des transports fonctionne. Pour cela, il va continuer à fortifier la réglementation, soutenir le renouvellement du parc de taxis, et organiser un voyage d'études avec les représentants des différents syndicats de taximen pour s'inspirer des expériences d'autres pays.

Golleau Isidore TRAORE



Les taximen ont soulevé la vétusté de leur matériel de travail : les taxis.

Modernisation du secteur des Transports 14,5 milliards de FCFA pour le corridor Ouaga-dougou-Niangoloko

Le Ministre des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière accompagné de ses collaborateurs étaient à l'hémicycle le lundi 14 mai 2018 pour défendre le projet de loi portant autorisation de ratification d'un accord de prêt de 14,5 milliards de F CFA pour la modernisation du secteur des transports et la facilitation du commerce au Burkina Faso. Ledit projet a été voté à l'unanimité par les 87 députés à l'issue des débats généraux.



Avec plusieurs collaborateurs, le ministre a défendu le projet de loi.

La modernisation des titres, la sécurisation des entreprises et la protection des usagers du secteur des transports connaîtront une nette amélioration dans les prochaines années au Burkina Faso. Les 87 députés présents à l'hémicycle ont voté à l'unanimité un projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt conclut le 3 mars 2017 entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de développement (IDA) pour le financement du projet d'appui à la modernisation du secteur des transports et la facilitation du commerce au Burkina Faso. D'un coût global de 14,5 milliards de F CFA, ce projet va contribuer à l'amélioration efficace des services des transports et à la sécurisation des usagers sur le corridor Ouaga-dougou-Abidjan. Il couvre les régions du Centre, du Centre-ouest, de la Boucle du Mouhoun, des Hauts-Bassins et des Cascades. Les principaux groupes cibles bénéficiaires du projet sont les consom-

mateurs, les entreprises de transport, les opérateurs économiques et les services douaniers. Deux des cinq (5) composantes du projet concerne le Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière. La première composante qui concerne le développement institutionnel et le renforcement du commerce des acteurs publics et des opérateurs de l'industrie de transport de marchan-



Le MTMUSR, Vincent T. Dabilgou a levé les inquiétudes des représentants du peuple.

disés vise à renforcer les capacités des groupements professionnels du secteur et d'apporter un appui au dialogue régional avec la Côte d'Ivoire. La seconde composante prend en compte la mise en place d'un nouveau système de renouvellement des camions poids-lourd et ambitionne également le renforcement institutionnel de la DGTTM.

Dramane KABORE



Les 87 députés ont adopté à l'unanimité la loi.

Assemblée Nationale La nouvelle loi sur les permis de conduire adoptée

L'Assemblée Nationale a adopté à l'unanimité ce jeudi 19 avril 2018, la loi portant fixation des règles relatives à l'établissement, la délivrance et la validité des permis de conduire au Burkina Faso. Tous les usagers de la circulation seront désormais régis par cette nouvelle loi en ce qui concerne les permis de conduire.



Le Ministre Dabilgou a répondu aux diverses préoccupations des élus nationaux.



En compagnie de ses collaborateurs, le Ministre en charge des transports a vaillamment défendu le dossier.

Le projet de loi soumis à l'appréciation de la Représentation nationale est le fruit de plusieurs séances de travail conduites par la Commission du Développement Economique, de l'Environnement et des Changements Climatiques (CODECC) en tandem avec le Ministre des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière, Vincent T. Dabilgou. Il a retenu certaines règles de l'ordonnance 005 du 18 janvier 1967 et s'est enrichi de nouvelles dispositions.

Dans son contenu, la nouvelle loi dispose entre autres que :

- l'utilisateur a l'obligation de détenir un permis de conduire,
- le permis de conduire a une durée de validité,
- l'utilisateur doit satisfaire à certaines conditions pour l'obtention du permis de conduire,
- des sanctions sont prévues en cas de manquement,
- le délai de remplacement des anciens permis de conduire est de 3

ans.

Selon la Commission, l'adoption et la bonne application de cette loi permettra d'améliorer la sécurité routière, de réduire le nombre et la gravité des accidents de la circulation routière, de définir un régime dissuasif de sanctions à l'encontre

des réponses satisfaisantes. C'est dans un élan de solidarité que les députés ont adopté la nouvelle loi en ses titres et articles. L'adoption de la loi portant fixation des règles relatives à l'établissement, la délivrance et la validité des permis de conduire au Burkina Faso a créé un



La nouvelle loi a été adoptée à l'unanimité par les députés.

des cas de fraude et de faux, de moderniser et de sécuriser les titres de transports. Face au sujet passionnant du secteur des transports, les députés ont soulevé de nombreuses préoccupations auxquelles le Ministre Vincent T. Dabilgou a apporté

sentiment général de soulagement en ce sens qu'elle devrait contribuer à mieux sécuriser les Burkinabè et l'ensemble des usagers de la circulation.

Golleau Isidore Traoré



Trois ambassadeurs et Air France reçus par le ministre Dabilgou

Le Ministre des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière a reçu en audience ce vendredi 6 avril 2018, les Ambassadeurs de Tunisie et d’Egypte au Burkina Faso, celui du Burkina Faso en Egypte et une délégation de la compagnie Air France.



Avec l’Ambassadeur de la Tunisie au Burkina Faso, Mohamed Kahloun, le Ministre Dabilgou a évoqué la coopération dans le secteur du transport aérien.



Le diplomate burkinabè en Egypte, Alassane Moné (gauche) lors de son audience avec le Ministre en charge des transports.

A sa sortie d’audience, le diplomate tunisien a confié avoir discuté avec le Ministre Vincent T. Dabilgou, de tous les aspects de la coopération bilatérale entre le Burkina Faso et la Tunisie, notamment en matière de transports aérien, terrestre et ferroviaire qui est un secteur très important pour les deux pays. « *J’ai exprimé toute ma satisfaction pour la coopération qui existe au niveau du transport aérien, car notre compagnie nationale, Tunis Air, dessert le Burkina Faso trois fois par semaine en vol direct. Ce qui est un élément très important non seulement pour le transport, mais également pour les autres secteurs, surtout le secteur économique, car*

le transport a un impact très important sur le flux des populations du Burkina vers la Tunisie et vice versa, avec la suppression du visa entre les deux pays », a déclaré Mohamed Kahloun.

Les deux responsables ont échangé sur le cadre juridique qui organise la coopération en matière de transport en général, afin que le Burkina et la Tunisie actualisent les textes qu’ils ont ensemble signés dans ce cadre. La formation professionnelle et l’enseignement supérieur ont été abordés au cours de l’entretien. « *Nous avons apprécié très positivement le niveau de coopération entre la Tunisie et le Burkina Faso, et avons pris l’engagement de booster davantage*

cette coopération à travers le transport ».

Le mardi 24 avril 2018, une délégation de la compagnie Air France conduite par le Directeur de la Sûreté de la compagnie, Giles Leclair a également été reçue par le Ministre en charge des Transports, Vincent T. Dabilgou. Les échanges ont porté sur les mesures sécuritaires à mettre en œuvre à l’Aéroport International de Ouagadougou dans le contexte de menace terroriste mondiale. Afin de prévenir, d’anticiper sur d’éventuelles menaces terroristes, il est envisagé d’ores et déjà de renforcer le dispositif sécuritaire actuel de l’Aéroport International de Ouagadougou.

DCPM/MTMUSR



Le chef du département des transports, Vincent Dabilgou, a échangé avec l’Ambassadeur d’Egypte au Burkina Faso.



La délégation d’Air France était conduite par le Directeur de la Sûreté de la compagnie, Giles Leclair (cravate).

ANNONCES

DGTTM

Direction Générale des Transports Terrestres et Maritimes

